

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

Siège Social : Route de Gabes km 1.5 SFAX.

APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1-OBJET :

Conformément aux dispositions de l'article 38 du règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, la Société **MPBS** invite par le présent avis ses actionnaires minoritaires à participer à cet appel à candidature pour l'élection de leur représentant au sein de son conseil d'administration pour le mandat des trois années soit 2023-2024 et 2025.

La société **MPBS** informe, ses actionnaires que le candidat admis à concourir au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2022.

2-CONDITIONS ET CRITERES D'ELIGIBILITE :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 13,15,16,17 et 18 de la décision générale du Conseil du Marché Financier à savoir :

- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions ;

- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;

- Justifier d'une participation individuelle dans le capital de la société **MPBS** ne dépassant pas 0,5% à savoir un nombre de 51 672 actions.

- Ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société **MPBS**, ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans de le domaine des affaires, Business et industrie ;

- Ne doit pas être ou avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de candidature, personnellement ou au titre d'ascendant, descendant ou conjoint :

- Président du Conseil d'Administration, Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la société **MPBS** ;

- Président du Conseil d'Administration, Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société **MPBS** ;

- Ne pas être Président du Conseil d'Administration, Président-Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire ou Directeur Général unique d'une société dans laquelle la société **MPBS** détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de Surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, le Président du Directoire ou le Directeur Général unique de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de la société **MPBS** désigné entant que tel, détient un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de Surveillance ;

- Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de Surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société au même groupe que la société **MPBS**.

- Ne pas être Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire, Directeur Général unique, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société **MPBS** ou d'une société concurrente ;

- Ne pas être prestataire de service notamment conseiller, client, fournisseur, banquier de la société **MPBS**.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres ;

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier ;

Ne peuvent être candidat au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires et conformément à l'article 14 de la décision générale du Conseil du Marché Financier :

-les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du Code des Sociétés Commerciales à savoir :

- Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite.
- Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.
- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce.
- Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

-Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

-Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire.

3-CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la Société **MPBS** ;
- une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1) ;
- Le curriculum vitae ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat, attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et à cet appel à candidature (Annexe2) ;
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N° 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat
- Une attestation de propriété des actions justifiant le taux de participation dans le capital de la société **MPBS** ne dépassant pas 0.5% du capital.

4- DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société **MPBS** et portant la mention « Ne pas ouvrir /Appel à candidature pour le poste d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

Cette enveloppe doit être soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société **MPBS** soit transmise par écrit recommandé avec accusé de réception à l'adresse du siège social de la société sise Route de Gabes km 1,5 CP 3003 Sfax Tunisie **au plus tard le lundi 17 Avril 2023 à 15H**, date limite de réception des candidatures (le cachet de la société pour réception du courrier fait foi).

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu à la société **MPBS** hors délai ne sera pas pris en compte.

5-CHOIX DU REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES :

Dès la clôture de l'appel à candidature, la société **MPBS** transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier, la liste préalable des candidats admis à concourir.

La société **MPBS** a à convoquer les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale dans un délai maximum de 10 jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du CMF et sur le site web de la BVMT au moins vingt-et-un jour (21) avant la tenue de l'assemblée électorale.

- Un seul candidat figurant sur la liste proposée sera élu par les actionnaires minoritaires lors de leur assemblée électorale.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

ANNEXE 1
FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE
D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES
MINORITAIRES DE LA SOCIÉTÉ MPBS

Nom et Prénom
N° CIN/Passeport Du
Adresse complète avec code postal
Numéro de Tel Fixe
Numéro de Tel Mobile
E-mail officiel @
Profession/Qualité
Expérience Professionnelle
Formation Académique et diplômes obtenus
Autres informations
Membre d'autres Conseils d'Administration des sociétés non cotées à la BVMT	Oui/ /Non// Si Oui Nombre et dénominations des sociétés:.....
Membre d'autres Conseils d'administration des sociétés cotées à la BVMT	Oui/ / Non / / Si oui Nombre et dénomination des sociétés.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis
SIGNATURE

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

ANNEXE2
DECLARATIONSURL'HONNEUR

Je soussigné(e).....,

Titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro.....

Demeurant au.....,

Candidat pour le poste d'Administrateur représentant des minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société **MPBS** faisant appel public à l'épargne, déclare formellement et officiellement sur l'honneur:

- ❖ Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature;
- ❖ Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par les articles 193 et 265 du Code des sociétés commerciales;
- ❖ Ne pas être dans l'une des situations de non-éligibilité prévues par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration;

Et atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations fournies dans mon dossier de candidature.

Fait à.....,le.....

SIGNATURE

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*